

	Gestion des rapports : Norme en matière de rapports	
	Service de réadaptation / Management des contrats	
	Responsabilité : Responsable processus	Date de création : 19.07.2018
Auteur : VSSTR	Dernière modification : 19.07.2018	Version 1 Page 1

Ce document fait partie de l'accord entre l'Office cantonal AI du Valais et le fournisseur de services. Ce document complète les Conditions générales du contrat (CGC point, 5.1.9) et Conditions cadres (CC, point 4.1.9).

Pendant les quatre premières semaines, le conseiller AI doit être informé brièvement et hebdomadairement du déroulement de la mesure.

Rapports ordinaires:

L'examen selon Art 69 RAI [CGC point 2.2.1]

Fin de mesure
<i>Rapport final</i>

Entraînement à l'endurance et entraînement progressif selon art. 14a LAI [CGC point 2.2.2]

Après 1 mois	Moitié de la mesure	Fin de mesure
<i>Bilan initial</i>	<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

L'assuré a fait l'entraînement à l'endurance et commence avec l'entraînement progressif.

Moitié de la mesure	Fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

Stage d'orientation selon art. 15 LAI [CGC point 2.2.3]

Entre 1 ^{er} mois et mi-temps	Fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

Formation en centre selon art. 16 LAI [CGC point 2.2.4]

Mesure préparatoire

Fin de mesure
<i>Rapport final</i>

Formation AFP

Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année de formation / fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

Formation pratique

Moitié de la mesure	Fin d'année de formation / fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

Job Coaching selon art. 7d, 14a, 15-18 LAI [CGC point 2.2.5] et cours d'appui

Mesures jusqu'à 6 mois prévues.

Moitié de la mesure	Fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>

Mesures plus que 6 mois prévues.

1 ^{er} tiers de mesure	2 ^{ème} tiers de mesure	Fin de mesure
<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport intermédiaire</i>	<i>Rapport final</i>